



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accords de Schengen

Question écrite n° 61712

Texte de la question

M. Stéphane Alaize attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la nécessité, pour les ressortissants européens qui résident en France, d'obtenir un titre de séjour, alors qu'il a été annoncé que, dans le cadre de la construction européenne et la libre circulation des ressortissants européens au sein de l'Union européenne, cette mesure devait disparaître début 2001. Aussi, il lui demande les raisons de ce retard et le délai dans lequel interviendra la disparition de cette formalité administrative.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Alaize](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61712

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3203